Nations Unies S/PV.4895



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4895e séance

Vendredi 16 janvier 2004, à 10 h 30

New York

Président :	M. Muñoz	(Chili)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Augusto
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

04-20914 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne à présent la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Je suis au regret, dans le cadre de cet exposé présenté au Conseil, de devoir confirmer ce que nous savons tous, à savoir que le mois dernier n'a guère fait avancer la cause de la paix. Le créneau étroit de possibilités cité par Terje Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne dans l'exposé qu'il a fait au Conseil le mois dernier, ne s'est pas élargi. Le processus de paix reste dans l'impasse.

La situation est tragique. Elle est également frustrante car la solution est évidente, bien que sa mise en oeuvre nécessite du courage et la volonté politique de prendre des risques pour la paix. Le processus de paix reprendra uniquement lorsque les deux parties reconnaîtront que leurs préoccupations mutuelles doivent être abordées en parallèle, et non pas par des mesures séquentielles truffées de conditions préalables. La Feuille de route a adopté une démarche faite de mesures parallèles. Le succès de cette démarche exige que Palestiniens et Israéliens reconnaissent leurs préoccupations mutuelles fondamentales et y répondent.

Le Gouvernement israélien reste préoccupé avant tout par la question de la sécurité de l'Etat et du peuple israélien. En réponse, comme préalable indispensable, l'Autorité palestinienne devrait prendre des mesures effectives pour faire cesser tous les actes de terreur et de violence contre les Israéliens. Les Palestiniens sont préoccupés essentiellement par les questions de territoire et de viabilité, c'est-à-dire la fin de l'occupation et la création d'un Etat indépendant, souverain et viable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En réponse, et également comme préalable indispensable, le Gouvernement israélien devrait effectivement mettre fin à l'expansion des colonies de peuplement, à la construction de la barrière de séparation et à toutes les mesures qui fractionnent le territoire palestinien et nuisent donc à la viabilité de l'Etat.

En dépit de contacts initiaux entre le nouveau Gouvernement palestinien et le Gouvernement israélien, les deux parties ont continué à ne pas tenir compte de leurs préoccupations mutuelles fondamentales. Que ce soit sur la question de la terreur ou des territoires, les deux parties sont loin d'avoir honoré leurs engagements préliminaires au titre de la Phase I de la Feuille de route.

L'Autorité palestinienne n'a pas pris de mesures concrètes le mois dernier en vue de contrôler les divers groupes qui ont recours à la violence et à la terreur. Elle n'a pas, à ce jour, réussi à réformer son appareil sécuritaire ou – comme le demande la Feuille de route – à le consolider sous la seule autorité d'un ministre de l'intérieur doté de plus de pouvoir, et rien n'indique qu'elle ait l'intention de le faire dans un avenir proche. En même temps, les factions militantes palestiniennes ne sont jusqu'ici pas parvenues à s'entendre sur une cessation complète de la violence bien qu'elles poursuivent leur dialogue grâce aux efforts inlassables et fort bien accueillis du Gouvernement égyptien.

Même si la violence palestinienne a dans l'ensemble considérablement reculé le mois dernier, l'absence de mesures précises en matière de sécurité a fait qu'il est difficile pour l'Autorité palestinienne de revendiquer la paternité de cette tendance. En fait, le Gouvernement israélien considère que le recul de la

violence est le résultat des mesures militaires et de sécurité qu'il a prises. En outre, le mois écoulé a vu une dégradation inquiétante de la capacité de l'Autorité palestinienne à maintenir l'ordre public au niveau national. Si cette tendance se poursuit, un malaise plus grand pourrait s'installer dans les rues palestiniennes, ce qui aurait des effets négatifs sur le contrôle de l'Autorité.

Le Gouvernement israélien – y compris le Premier Ministre Sharon – s'est maintes fois engagé à mettre en oeuvre la Feuille de route. Toutefois, ces déclarations ne s'accompagnent pas d'actions. Israël n'a pas honoré son engagement principal de démanteler toutes les colonies avancées établies depuis mars 2001 et, à mesure que la situation en matière de sécurité s'améliore, à appliquer l'arrêt complet de l'implantation des colonies de peuplement. C'est exactement le contraire qui s'est produit. Les colonies avancées se sont multipliées et le Gouvernement israélien a entrepris la construction d'une barrière en Cisjordanie. Parallèlement avec d'autres infrastructures de colonies et une politique de bouclage ferme, cette construction fragmente la Cisjordanie en parcelles discontinues de territoires et sape la confiance des Palestiniens dans le processus de paix. Si cela continue, la Cisjordanie ressemblera davantage au Bophuthatswana qu'à la base sur laquelle reposerait un État viable et indépendant.

Face à cette situation décourageante, la communauté internationale doit maintenir son engagement à l'égard du processus de paix. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1515 (2003) qui appelle à la mise en oeuvre de la Feuille de route, et ceci envoie un signal très positif aux parties. L'Assemblée générale a demandé à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur les conséquences en droit de l'édification de la barrière de séparation. Les représentants du Quatuor poursuivent leurs consultations officieuses sur le terrain pour voir comment amener les parties à mettre en oeuvre la Feuille de route. Toutefois, il est par trop manifeste que les parties ont besoin d'une participation plus vigoureuse des acteurs principaux de la communauté internationale.

Les deux parties ont à expliquer les raisons pour lesquelles le processus de paix semble au point mort et aucune ne s'acquitte de ses obligations en vertu de la Feuille de route.

L'Autorité palestinienne explique qu'afin d'obtenir un appui national suffisant pour agir rapidement contre la violence et la terreur, il lui faut un horizon politique. Selon elle, les extrémistes palestiniens sont renforcés par les mesures israéliennes telles que l'expansion des colonies de peuplement, la construction de la barrière, les bouclages serrés, la démolition des habitations et les exécutions extrajudiciaires. Si Israël mettait fin à ces pratiques, l'Autorité palestinienne pourrait, affirme-t-elle, plus facilement obtenir l'appui de la population palestinienne et mieux faire face aux extrémistes.

Le Gouvernement israélien explique qu'il poursuit ces mesures car il constate qu'aucune mesure véritable n'est entreprise par les Palestiniens en matière de sécurité et de terrorisme. Ainsi, Israël serait prêt, affirme-t-il, à honorer ses engagements au titre de la Feuille de route, à la seule condition que l'Autorité palestinienne agisse rapidement contre les groupes militants et démantèle ce qu'il appelle « l'infrastructure terroriste ».

Malheureusement, l'évolution de la situation sur le terrain le mois écoulé a conforté les deux parties dans leur justification de l'impasse à laquelle ils se heurtent. En particulier, les deux parties ont connu une poursuite de la violence. Depuis notre dernier exposé, 58 Palestiniens ont été tués. Au cours de la même période, 11 Israéliens ont été tués. Près de 440 Palestiniens et 65 Israéliens ont été blessés. Le 25 décembre, un attentat-suicide à la bombe a frappé au coeur d'Israël, faisant quatre morts et blessant plus de 20 civils. Le 14 janvier, un autre attentat-suicide a été perpétré, tuant quatre soldats israéliens et en blessant 10 autres au point de passage d'Erez dans la bande de Gaza. En outre, plus de 62 mortiers et 38 roquettes ont été tirés contre des cibles israéliennes depuis les zones palestiniennes.

Israël a repris ses exécutions extrajudiciaires. Le 25 décembre, des hélicoptères israéliens ont lancé deux missiles contre un véhicule civil dans la ville de Gaza, tuant deux militants palestiniens et trois passants et blessant 12 civils. Le 8 janvier, les forces spéciales israéliennes ont assassiné un agent des Services de sécurité nationale palestiniens, âgé de 31 ans. La démolition des maisons se poursuit. Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli 36 habitations à Naplouse, à Hébron et dans la zone de Jérusalem.

Les forces de défense israéliennes (FDI) ont mené au moins 15 incursions dans les villes, villages et camps de réfugiés palestiniens, souvent marquées par l'emploi d'une force démesurée et mortelle dans les zones civiles. Une incursion à Rafah le 23 décembre a coûté la vie à huit Palestiniens et blessé des dizaines de personnes, dont des enfants et des civils. Le Secrétaire général a condamné vigoureusement l'incursion israélienne et rappelé à Israël ses responsabilités en tant que puissance occupante en vertu du droit international.

Depuis la mi-décembre, les FDI ont lancé presque tous les jours des incursions majeures à Naplouse. Le 26 décembre – le lendemain de l'attaque terroriste – elles ont mené une véritable opération militaire dans la vieille ville de Naplouse. À ce jour, 10 palestiniens ont été tués et plus de 50 ont été blessés à Naplouse. Plusieurs bâtiments et maisons historiques ont été endommagés ou détruits. Un couvre-feu presque continu a été imposé dans la vieille ville et les mouvements ont été limités aux organismes humanitaires.

La situation sur le terrain continue de porter gravement atteinte à l'économie palestinienne. Les bouclages internes et externes constants du territoire palestinien occupé par Israël demeurent l'obstacle principal à la stabilisation et à la relance économiques. Une légère amélioration sur le plan économique a été constatée dans certains lieux, en partie par suite du départ des troupes des FDI de certaines grandes villes palestiniennes. Mais le bouclage demeure la réalité dominante pour ces zones, avec des barrages routiers et, à certains endroits, la construction de la barrière qui interdit presque complètement les mouvements. Le système de blocages continue d'entraver les efforts de la communauté internationale pour acheminer l'aide d'urgence et humanitaire. Des améliorations dans ce domaine et dans d'autres ne changeront pas la tendance générale à une aggravation rapide; seul un accord politique peut renverser cette tendance.

Il y a eu des faits économiques particulièrement inquiétants qui pourraient avoir de graves conséquences politiques et humanitaires et faire davantage dérailler le processus de paix. À une réunion importante des donateurs du Comité spécial de liaison, qui s'est tenue à Rome en décembre, les donateurs et les parties ont débattu du premier examen de fond de l'augmentation des coûts et de la complexité de l'acheminement de l'aide. L'un des exemples cités les plus frappants a été les coûts directs des bouclages que supporte, seul, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient - au total 22 000 dollars par jour.

De surcroît, nous commençons à constater des signes graves de lassitude des donateurs, qui aurait des conséquences tragiques tant pour la situation financière de l'Autorité palestinienne que pour l'effort en cours en matière de secours humanitaires. La situation financière de l'Autorité est critique, avec un déficit budgétaire pour 2004 estimé à 650 millions de dollars. L'appui budgétaire direct des donateurs est tombé de 531 millions de dollars en 2001 à 230 millions de dollars l'an dernier. Les recettes fiscales palestiniennes, transférées par Israël, diminuent. Si Israël a restitué la plus grande partie des recettes retenues, 190 millions de dollars restent bloqués sur ordre des tribunaux israéliens.

Les dépenses de l'Autorité palestiniennes dépassent maintenant les recettes de 30 à 40 millions de dollars par mois. De ce fait, l'Autorité n'a pu honorer toutes ses obligations financières et budgétaires en décembre et a été contrainte de réduire davantage les salaires, les pensions de retraite et les prestations sociales, même après avoir recouru à des prêts auprès des banques. À ce stade, on ne voit pas comment les salaires du secteur public seront versés en janvier, sans compter les autres dépenses.

En réponse à cette crise budgétaire, le Premier Ministre Abou Ala, le Ministre des Finances Fayyad et d'autres responsables de l'Autorité palestinienne ont déployé des efforts importants pour mobiliser des fonds auprès des donateurs occidentaux et arabes, mais n'ont connu que des succès modestes. Reconnaissant que l'Autorité palestinienne risquait la banqueroute, la Banque mondiale a proposé lors de la réunion de Rome du Comité spécial de liaison de créer un fonds d'affectation spéciale permettant de lui apporter un soutien budgétaire supplémentaire alimenté par les donateurs. Cet effort, qui est maintenant en cours, mérite l'appui de la communauté internationale.

Face à cette situation de violence, de souffrances et de stagnation, les deux parties ont menacé de prendre des mesures unilatérales. Le Premier Ministre israélien, M. Sharon, a fait part de son intention d'appliquer de façon unilatérale un plan de séparation s'il considérait que la partie palestinienne ne prenait pas de mesures efficaces contre la violence. L'Autorité

palestinienne, pour sa part, a déclaré qu'elle se réservait le droit de proclamer unilatéralement un État palestinien, si Israël recourait à la séparation unilatérale, ou même de refuser purement et simplement l'option des deux États.

Il faut souligner que dans un conflit aussi prolongé, l'unilatéralisme est une politique qui ne pourra qu'attiser davantage de violence, de haine et d'hostilité. La paix et la sécurité ne peuvent être rétablies que si les deux parties trouvent ensemble une solution, autour de la table de négociation, dans le cadre des accords internationalement reconnus, et avec l'appui et la participation actifs de la communauté internationale.

Il est encore possible de progresser vers un règlement négocié permettant de ramener la paix et la sécurité au Moyen-Orient. La Feuille de route reste un plan viable et pragmatique. Elle énumère des mesures concrètes et raisonnables qui permettraient, si elles étaient mises en oeuvre, d'amener les parties à la réalisation de l'objectif envisagé de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. Elle présente également un cadre pour la reprise des négociations entre Israël, d'une part, et la Syrie et le Liban, d'autre part, qui permettrait à toutes les parties de conclure une paix globale sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ce qui est essentiel pour la paix et la stabilité du Moyen-Orient à long terme. Pourtant, la mise en oeuvre de la Feuille de route doit passer par une prise de conscience des parties : l'unilatéralisme ne paie pas et elles doivent s'acquitter de leurs obligations en parallèle. Elle passe également par une participation forte et cohérente de la communauté internationale, sous la direction du Quatuor.

Comme le Conseil le sait, le calme qui caractérisait depuis longtemps le front israélo-syrien a été rompu en octobre dernier. Depuis, tensions et menaces de nouvelles mesures hostiles ont été fréquentes. Récemment, des informations inquiétantes ont parlé d'un projet israélien d'expansion de colonies de peuplement sur les hauteurs du Golan. Même si la fiabilité de ces informations n'est pas claire, il convient de toute façon de souligner que les activités d'implantation sont illégales et doivent cesser.

Une relance du processus de paix sur les voies de négociation syrienne et libanaise est nécessaire si l'on veut éviter une dégradation potentielle de la situation sur ce front. Le Président syrien, M. El Assad, a demandé à Israël de reprendre les pourparlers de paix. Nous pensons qu'il serait dans l'intérêt de la paix et de la sécurité qu'Israël réponde positivement à cette ouverture. La reprise des négociations entre les deux pays permettrait également de raviver les espoirs de paix dans la région, de réduire les tensions et de renforcer la stabilité à un moment particulièrement critique.

Depuis le dernier exposé sur ce sujet au Conseil de sécurité, la Ligne bleue entre le Liban et Israël est restée calme, bien que toujours en proie aux tensions. À quatre reprises au moins, des avions à réaction israéliens ont violé l'espace aérien libanais. Nous renouvelons nos appels au Gouvernement israélien pour qu'il se conforme aux résolutions 425 (1978) et 1310 (2000) du Conseil de sécurité et s'abstienne de telles violations. Aucun tir anti-aérien n'a été signalé à partir du Liban à ces occasions, et nous louons cette retenue.

Le 12 décembre et de nouveau le 4 janvier, les Forces de défense israéliennes ont fait savoir à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban qu'elles avaient identifié des engins explosifs du côté israélien de la Ligne bleue. Cela risquait non seulement de mettre en danger la vie des personnes vivant des deux côtés de la Ligne mais aussi de déstabiliser la zone. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute mesure de nature à provoquer une telle déstabilisation et nous invitons instamment le Gouvernement libanais à garder le Sud-Liban sous contrôle afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Il est tout à fait clair que le processus de paix au Moyen-Orient a essuyé de graves revers. Les espoirs suscités à Madrid en 1991 et Oslo en 1993 ne semblent plus maintenant que des souvenirs lointains. Mais les enjeux sont trop élevés pour que nous laissions la région sombrer dans le désespoir et le conflit.

La route de la paix est claire. Elle est tracée dans la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité, qui entérine la Feuille de route. La communauté internationale s'accorde sur l'objectif final : une paix globale fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Nous devons reprendre nos efforts collectifs pour persuader les parties d'oeuvrer à cet objectif. Les dangers de l'inaction sont grands. Le temps n'est du côté de personne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé complet sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Malheureusement, ce compte-rendu n'incite guère à l'optimisme pour l'instant, mais nous le remercions d'avoir présenté un rapport aussi complet et approfondi.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, le Conseil va maintenant poursuivre l'examen de cette question en consultations.

La séance est levée à 11 h 5.